



**INTERNATIONAL YEAR
OF FORESTS • 2011**



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Consultation régionale et l'atelier de renforcement des capacités pour l'Afrique sur la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement REDD+, y compris sur les mesures de protection pertinentes de la diversité biologique

Cape Town, Afrique du Sud

20-23 September 2011

Structure nationale pour la planification de la REDD-plus

1. La structure nationale pour la planification de la REDD-plus est composée de:
 - un Comité national chargé de prendre les décisions;
 - un Comité Interministériel qui donne des orientations;
 - une Coordination nationale chargée d'assurer la coordination et la planification des activités.

2. Les experts en biodiversité sont impliqués à travers les Groupes de Coordination Thématiques (GCT) notamment celui sur la valorisation des services environnementaux et produits forestiers non ligneux (PFNL).

Structure nationale pour la planification de la REDD-plus (suite)

3. Les Communautés locales et peuples autochtones sont effectivement impliqués dans le processus et sont représentés par le Réseau des Populations Autochtones et Communautés Locales pour la gestion durable des Ecosystèmes Forestiers de la RD Congo (REPALEF-RDC en sigle), qui regroupe les organisations des PA et CL de la RDC et a comme mission notamment d'augmenter le niveau de participation des PA et CL à la gestion des écosystèmes forestier sur base de quatre thématiques : Droits fonciers des PA ; Partage des revenus de l'exploitation forestière ; Education en milieu autochtone ; Participation effective des PA et CL au processus REDD+.

.

.

Mesures de sauvegarde de la biodiversité

1. La loi portant principes généraux de protection de l'environnement pose le principe de l'évaluation environnementale et sociale de tous les projets y compris les projets/initiatives REDD+ ;
2. Dans le cadre du processus REDD+, des standards nationaux sociaux et environnementaux sont en cours d'élaboration pour guider la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets / initiatives REDD+
3. Ledits standards consacreront les mesures de sauvegarde auxquelles les projets/initiatives REDD+ devront être soumis et définiront le processus de validation de mesures et garantissent la conformité à la législation nationale, aux politiques de sauvegarde des partenaires techniques et financiers impliqués ainsi que des traités et accords internationaux ratifiés par la RDC.

Mesures de sauvegarde de la biodiversité (suite)

4. Les obstacles pour le développement et l'application des mesures de sauvegarde de la biodiversité peuvent se résumer notamment en :
 - l'inexistence des textes intégrant les approches REDD+ ou persistance des dispositions incompatibles avec les objectifs de la REDD+ ;
 - l'absence d'instrument de planification des différentes affectations possibles du sol, se chevauchent aujourd'hui dans le domaine forestier, des concessions foncières et minières/pétrolières (empiétant parfois sur les aires protégées).
5. Les besoins en renforcement des capacités peuvent être notamment:
 - valorisation des services environnementaux
 - Interaction entre biodiversité et changement climatique
 - évaluations environnementales

Evaluation et suivi des impacts de la REDD-plus

1. La RDC est entrain d'élaborer des standards nationaux sociaux et environnementaux de la REDD+. En octobre 2011, va commencer l'étude sur l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique de la REDD(EESS). Les études sur le mécanisme de partage des revenus issus de la REDD+ et les co-bénéfices éco systémiques sont également en cours.
2. L'analyse du gap écologique national n'a pas été complété en tant que tel mais la RDC a plutôt procédé en 2008, à l'évaluation stratégique nationale de la biodiversité qui est effectivement pris en compte dans la planification de la REDD.

Définir les zones d'action prioritaires: maximiser les co-bénéfices, Les travaux de l'ICCN, OSFAC, WWF,

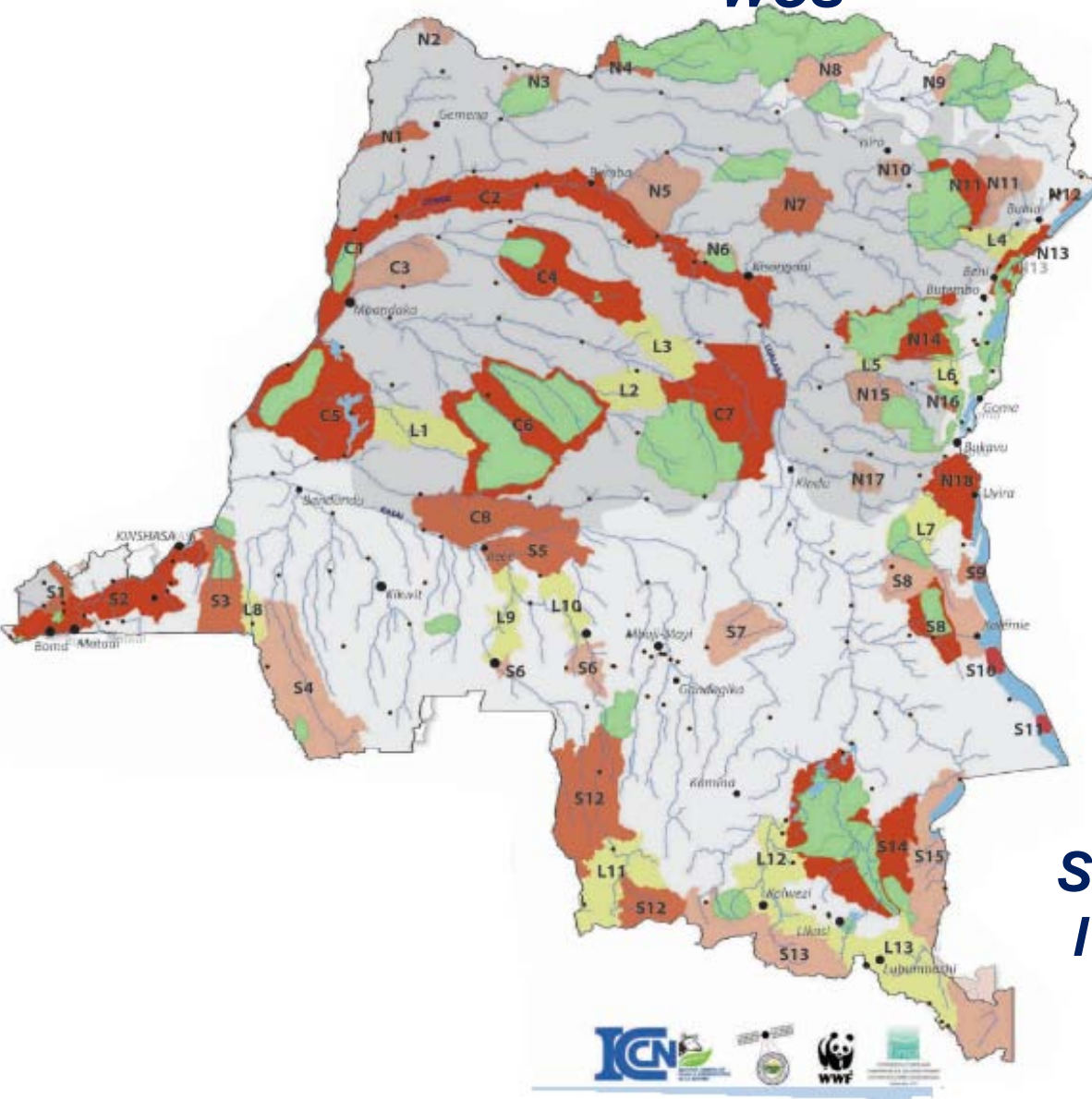


WCS



2010 International Year of Biodiversity

Zone d'action prioritaire pour la conservation de la Biodiversité



Source: ICCN résultat de l'évaluation stratégique nationale de la Biodiversité en RDC





Cartographie des bénéfices multiples

1. Un travail sur la cartographie du carbone associée à d'autres informations (aires protégées, faune, concessions forestières, minières, pétrolières) est en cours et vise à mettre en évidence les bénéfices multiples de la REDD+ et aider à la prise de décision (DIAF, WCMC, OSFAC).
2. Les résultats de l'évaluation stratégique nationale de la biodiversité réalisée en 2008 sont pris en compte dans la planification de la REDD.

Définir les zones d'action prioritaires: maximiser les co-bénéfices, Les travaux encours avec la DIAF, WCMC et OSFAC

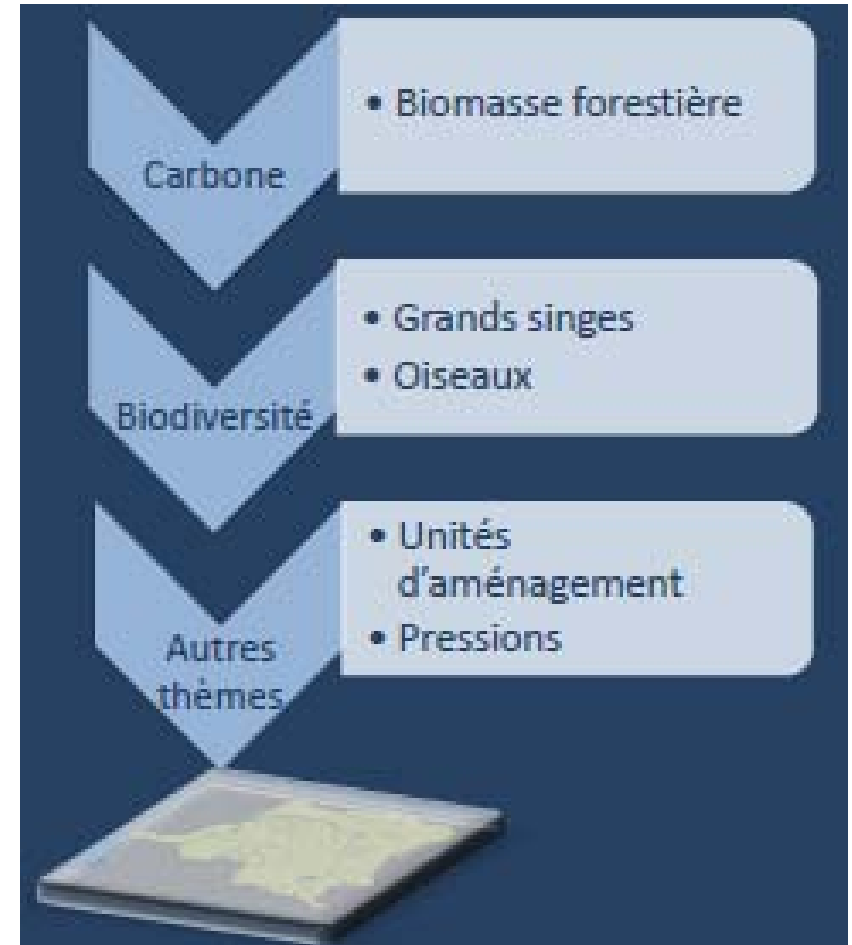


2010 International Year of Biodiversity

Données et méthodes

Les données de biomasse disponibles ont été combinées aux données sur les aires protégées, les concessions forestières, biodiversité, déforestation et mines. Ensuite, des analyses spatiales et statistiques ont été réalisées pour répondre aux questions suivantes :

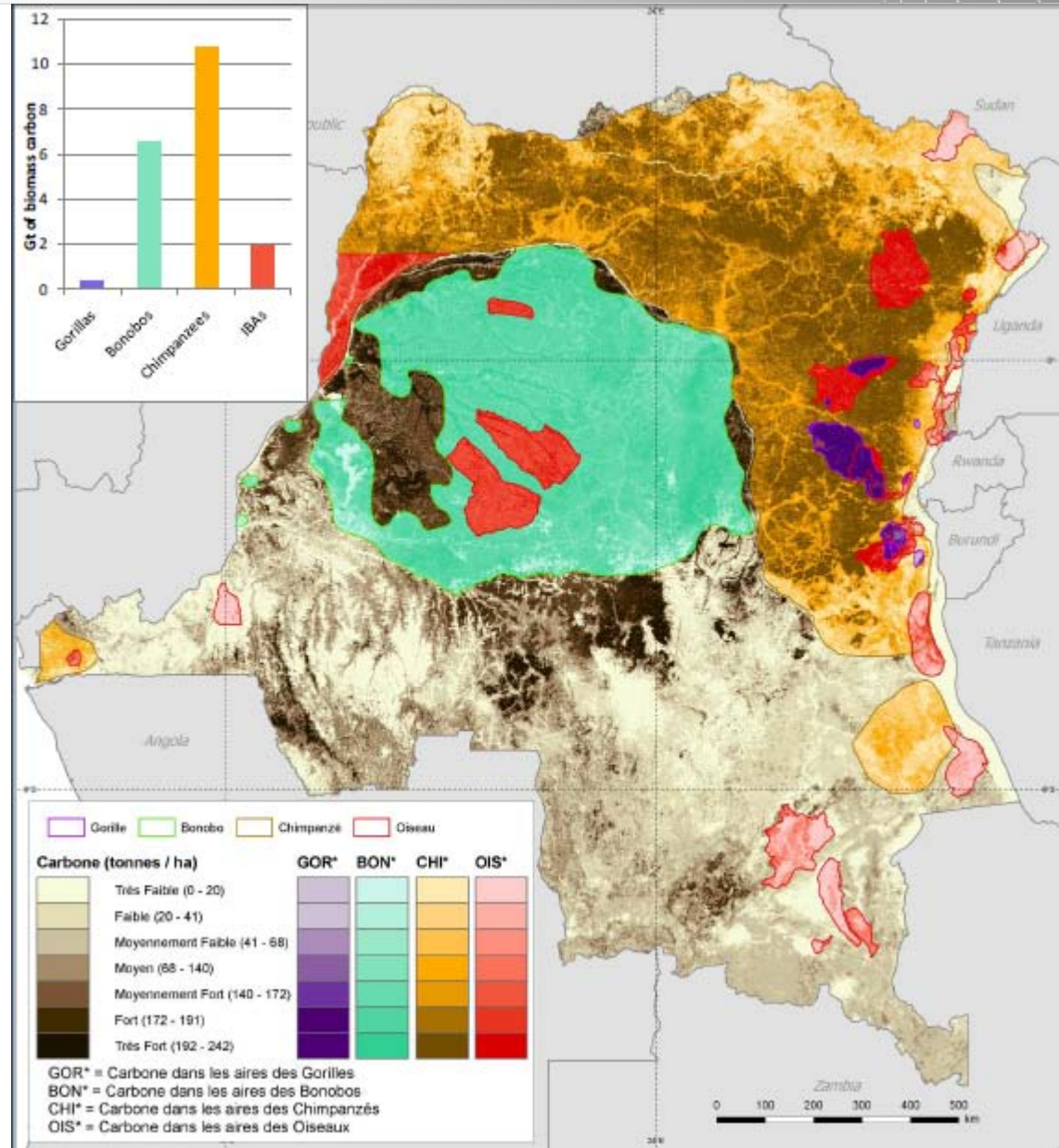
- 1. Quelle quantité de carbone dans les zones d'aménagement en RDC ?**
- 2. Quelle relation entre le carbone et les zones d'importance biologique ?**
- 3. Quelle relation entre le stock de carbone et les zones de pression (mines et pertes du couvert forestier)?**



Quelques résultats préliminaires: Carbone forestier et la grande faune



La RDC abrite trois espèces de grands singes qui se répartissent sur une étendue du couvert forestier contenant 70% du carbone forestier. En RDC, les aires protégées officielles ou en projet couvrent 17% de l'aire des Bonobo et la moitié de celle des Gorilles. Les Gorilles et les Chimpanzés partagent avec les oiseaux un espace d'une superficie de 780 000 ha. La plus grande partie (92%) de cet espace est déjà sous protection. Aménager l'espace restant pour la REDD+, en utilisant une bonne stratégie, pourrait engendrer de multiples bénéfices pour la biodiversité et sauver 12 mégatonnes de carbone.



Collaboration régionale en rapport avec les mesures de protection et l'évaluation d'impact

1.COMIFAC: création d'un registre régional des projets REDD qui sera hébergé par OSFAC (Observatoire Satélitale des Forêts d'Afrique Centrale) et le Projet régional REDD pour améliorer la connaissance sur la REDD au niveau local, national et régional, Renforcer les capacités pour mesurer et suivre les stocks de carbone dans les forêts du Bassin du Congo (MRV) et Appuyer la prise en compte de la REDD dans les projets pilotes.

2.Pour la SADC, à ce jour rien n'a été prévu dans le cadre de la REDD.



**INTERNATIONAL YEAR
OF FORESTS • 2011**



Mike IPANGA MWAKU
Chef de Division Biodiversité et
Point focal CDB
+243 999060697
mikeipanga@yahoo.fr

Thank you!
Merci!

Adrien KAKULA DIASOTUKA
Chargé de Projet national
Coordination nationale REDD
+243 990930226
kakulaadrien@gmail.com
Skype : adrienkakula